

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 45 (1907)
Heft: 23

Artikel: L'amant de Lisette
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-204282>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstejn & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

La dernière inspection de Frédéric.

DEUX carabiniers de Lavaux passaient leur dernière inspection d'armes, à Cully, il y a quelques années. C'étaient Constant au Pionnier et Frédéric de La Clavilaz, braves citoyens et soldats modèles l'un et l'autre, mais fort dissemblables de caractère et d'allures. Autant le dernier était réservé et taciturne, avec une pointe de mélancolie dans le regard, autant son camarade Constant se montrait pétillant de malice et de gaieté et déridait son entourage par le seul aspect de sa mine joviale.

Comme la généralité des Vaudois, Frédéric et Constant aimaient le service militaire, à la condition, bien entendu, qu'on ne les traitât pas comme des bêtes ; et ils se faisaient un point d'honneur d'arriver sur les rangs dans une tenue irréprochable, le fourniment bien astiqué, les armes reluisantes comme si elles eussent été neuves, l'uniforme sans un grain de poussière et fort seyant encore, tout râpé qu'il fût par de nombreux « camps » et cours de répétition.

Ce jour d'inspection, ils attendaient donc sans crainte leur tour de passer devant le major chargé de l'examen des équipements.

A l'appel de son nom, Frédéric de La Clavilaz fit, comme chacun, trois pas au-devant du front, prit la position réglementaire et tendit son arme à l'inspecteur.

— Hum ! fit celui-ci, de sa grosse voix, après avoir guigné dans le canon.

Frédéric sursauta et, portant la main à son képi :

— Major, mon arme est propre, j'en mets ma main au feu !

— Rassurez-vous, elle est nette comme un oignon ; mais... (Dans les rangs, Constant au Pionnier se tordait les côtes)... mais, reprit le major, en dardant de nouveau sa prunelle dans le canon, je vois là-dedans un gaillard qui aimerait bien être ailleurs.

— Major, je veux bien être pendu si vous trouvez un seul grain de poussière ! s'écria Frédéric, avec un brin d'humeur.

— Silence, je vous ai déjà dit que votre arme est en parfait état et vous fait honneur, mais tout cela n'empêche pas qu'il y a là-dedans un olibrius qui m'a tout l'air de courir à une mort certaine ; oui, on dirait un Russe qui marcherait tout seul contre l'armée du général Oku !... Avancez-voir cette table.

Et, tenant le fusil la crosse en l'air, devant les militaires qui s'étaient rapprochés insensiblement, très intrigués, le major donna du bout du canon un coup sec sur un registre grand ouvert, et toute la troupe put voir courir effaré sur le papier... un perce-oreille. Ce fut un vaste éclat de rire.

Seul Frédéric avait gardé son air grave.

— Poison de Constant ! murmura-t-il en retenant le chemin de La Clavilaz, c'est lui, sûrement, qui a fait le coup !

C'était Constant, en effet. Frédéric ne lui en garda pas rancune, au reste. Et quand il se re-

mémora les émotions de sa dernière inspection, il est maintenant le premier à en plaisanter. Mais ni lui, ni personne, n'a jamais su comment on avait pu introduire le perce-oreille dans son arme, qu'il n'avait lâchée qu'au moment de la passer au major et qui jusqu'alors avait été constamment coiffée du couvre-canon.

Ça, c'est le secret de ce farceur de Constant.
V. F.

Loteries de l'Etat de Vaud.

On a émis à plus d'une reprise, dans le public, l'idée d'une loterie nationale pour procurer à l'Etat de Vaud, sans grever le budget, les fonds nécessaires à l'achèvement de la restauration de la Cathédrale. Ainsi firent les Bernois, il y a peu d'années, pour une œuvre semblable ; ainsi encore en avait usé notre canton dans d'autres circonstances. Nous lisons en effet dans un vieux numéro de la *Gazette de Lausanne* :

« Dans sa séance du 14 mai 1823, le Grand Conseil du canton de Vaud a accepté un projet de décret qui crée deux nouvelles loteries en faveur des régens, les quatre loteries précédentes n'ayant pas atteint la somme nécessaire pour fonder la caisse des pensions de retraite qu'on destine à ces utiles citoyens ».

La leçon de renoncement.

La petite Charlotte rentre rayonnante à la maison :

— Maman, s'écrie-t-elle, un monsieur que je sais pas son nom m'a donné à la rue ce gros cornet de pralines !

— Tu ne les mangeras pas, ma chérie.

— Pourquoi ?

— Parce qu'on ne doit jamais accepter quoi que ce soit d'un inconnu : il y a des hommes très méchants qui donnent aux enfants des bons empoisonnés.

Charlotte se désole. Sa mère la prend dans ses bras et, la mangeant de caresses, lui dit :

— Et puis, il faut apprendre de bonne heure à renoncer aux bonnes choses et à être charitable, mon trésor ; aussi tu vas vite porter ton cornet au petit de la femme de ménage.

L'amant de Lisette.

J'aurai l'oubli, père et fils du repos.
BÉRANGER.

DANS quelques semaines, l'œuvre de Béranger entrera dans le domaine public. C'est dire que tout le monde en pourra user sans plus avoir à payer de droits d'auteur. Profitera-t-on seulement de cette liberté ?...

Il fut un temps déjà où l'œuvre du bon chansonnier était le domaine public. C'était le temps où tout le monde savait et chantait ses chansons, où elles étaient de toutes les fêtes, de toutes les joyeuses réunions. Puis, les circonstances et les idées ont changé ; le temps a passé et les chansons de Béranger avec lui. Le silence de l'oubli a succédé aux acclamations de la

gloire populaire ; des critiques impitoyables ont pris la place des enthousiastes admirateurs de jadis. Un moment même, on ne voulut plus rien voir de bon, de digne d'attention, dans cette débordante corbeille de chansons, écho de généreuses pensées ou saupoudrées de vrai sel gaulois, et où le peuple avait trouvé l'expression de ses aspirations et de sa gaieté.

Les beaux rêves m'ont tous quittés.

Où sont les ombres des sylphides ?

A peine un rayon de gaieté

Glisse encore à travers mes rides.

Il est un fantôme divin

Qui rend le soir des ans moins sombre :

C'est la gloire, hélas ! mais en vain

Mon ombre a poursuivi cette ombre.

A soupiré Béranger dans une de ses dernières chansons.

« L'évènement qui va s'accomplir, dit Georges Montorgueil, ramènera pour quelques jours le chansonnier au plan de l'actualité. On lui reprochera, on lui reproche d'avoir été un faux bonhomme dans sa vie publique et dans sa vie privée. Sa pauvreté est traitée d'hypocrisie ; sa modestie, de calcul ; son désintéressement, de lâcheté.

Il pouvait être riche : nos arrivistes ne lui pardonnent point d'avoir dédaigné la fortune ; ils prétendent que c'était une pose : c'était une morale. Il a dit lui-même : « Lancé au milieu de la société la plus opulente, mon indigence n'y fut pas un embarras pour moi, car il ne me coûtait pas de dire : Je suis pauvre. Ce mot, que trop de gens hésitent à proférer, tient lieu de fortune... Apprenez à le dire si vous ne voulez compromettre ni votre honneur ni votre indépendance ». L'admirable leçon ! Béranger la mit en pratique. Il ne fit jamais une affaire. Il refusa tous les emplois et tous les grades. Après 1830, on le pressait d'aller voir le roi, qui était un peu son ouvrage ; on lui disait, pour vaincre ses répugnances, que, à la cour de Louis-Philippe, on était reçu sans façon, en bottes. « Bien, bien, répondait-il, des bottes aujourd'hui, des bas de soie dans quinze jours ». On voulut en faire un ministre de l'instruction publique, il refusa le portefeuille sous le prétexte qui semblera bien rococo à certains parlementaires, qu'il n'avait pas les qualités de la fonction. On lui proposa l'Académie ; il donna à son refus une raison aussi honorable que respectueuse : « Le peuple, répondit-il, a encore besoin de chansons ! » Le gouvernement de Février voulut en faire un législateur : « Je n'en ai pas l'étoffe », objectait-il.

— Eh quoi ! ni ministre, ni député, ni académicien ? lui faisait-on.

— Il est sage, répondit-il, que, à une époque où tant de gens se prétendent propres à tout, quelques-uns donnent l'exemple de savoir n'être rien. La nature m'a créé pour ce genre d'utilité qui ne fait envie à personne.

Il demeura fidèle à cette règle de vie, achevant ses jours dans cette petite chambre de la rue Béranger, d'où il partit, avec derrière son humble cercueil, un peuple tout entier.

Le peuple pleurait en lui le chantre de la liberté, de la patrie et de la gloire. L'héritage qu'il laissait était ce recueil de chansons dont nous ne paraissons pas assez, aujourd'hui, apprécier la richesse. Certains en font fi, par une sorte de pernicieux dilettantisme pour des trésors énervants et souvent vains ».

Bénis ton sort. Par toi, la poésie
A d'un grand peuple ému les derniers rangs.
Le chant qui vole à l'oreille saisie
Souffla tes vers même aux plus ignorants.
Les orateurs parlent à qui sait lire :
Toi, conspirant tout haut contre les rois,
Tu mariais, pour amener les voix,
Des airs de vieille aux accents de la lyre.
Adieu, chansons ! etc.

Un mal précieux. — Un médecin est appelé en consultation par un gros financier qui se croit atteint d'une maladie du foie.

Le docteur ausculte, palpe son client.

— Je remarque, dit-il, une protubérance anormale dans la région du cœur; il faudra la réduire.

— C'est mon portefeuille, docteur, enlevez-en le moins possible.

Une épreuve. — Dans un bal, au beau milieu d'un quadrille très animé, un danseur sort presqu'automatiquement une tresse de sa poche.

— A qui la tresse ? fait-il.

Toutes les danseuses de porter aussitôt leur main à leur chevelure. Le monsieur était renseigné.

Le Festival à la Cathédrale.

C'est donc samedi et dimanche prochains qu'auront lieu, à la Cathédrale, les grands concerts du *Festival vaudois*, de Jaques-Dalcroze. Avec quel plaisir ne va-t-on pas entendre la *Marche vaudoise*, de l'acte de Moudon, d'allure si martiale, ainsi que la *Prière patriotique*, que tous les enfants de nos écoles ont apprise. Ce dernier morceau sera accompagné par l'orgue à la première strophe, par les orchestres à la deuxième et par l'orgue et les orchestres réunis à la dernière strophe. L'effet de cette gradation promet d'être superbe sous les voûtes sonores de notre vieil édifice.

Est-il nécessaire de rappeler les belles mélodies de l'acte de Lausanne, la chanson des *Vieux de mai*, celle du *Feuille* et du *Printemps*; puis dans les actes de Rolle et de l'Alpe les appels à la liberté qu'entrecourent les plus beaux de nos chants patriotiques ? Qui ne voudrait entendre encore une fois les entrées orchestrales des ballets

FEUILLETON DU CONTEUR VAUDOIS

9

Vie mémorable et mort funeste de Messire Othon de Grandson.

(Histoire romanesque d'après une ancienne chronique du Pays-de-Vaud.)¹

CHAPITRE VII (suite).

BIEN MAL ACQUIS NE PROFITE PAS

A peine a-t-il fait cinq ou six cents pas, qu'il se voit enveloppé; au même instant la bannière de Grandson est déployée; et Mielwil², écuyer d'Othon, saisissant la bride de son cheval, lui dé-

¹ Nous avons respecté l'ancienne orthographe.

² Mielwil, ou Melwil, gentilhomme Ecossois, qui charmé des qualités héroïques de Grandson, quitta sa patrie pour s'attacher à la fortune de ce seigneur. Mielwil succéda à Archibald dans la confiance de son maître; et les rapports de son nom avec celui d'une ancienne famille de Grandson, peuvent faire conjecturer qu'elle descend de ce brave et fidèle écuyer.

des fleurettes, l'alerte marche du *Drapeau vaudois* et les accents empoignants de l'apothéose aboutissant à la mélodie sereine et puissante de notre *Cantique suisse* ?

Les concerts des 15 et 16 juin feront revivre à la foule les inoubliables journées de 1903, à Beaulieu.

Lo peindu de Misèricòardès.

(Patois gruyérien.)

Di maufftà, eind a tot dzoua zou zâ et n'eind arê adî. Ma on dzoua d'ora, les avocats l'est fant à passâo po fou; tandi que dein le villo temps la djustize ne manè râovet pâo avui les vouldés, les laôrés, les fetse-fû, les laôstos, les bregands et tota ha ripôpé des vau-reins; pè la mau que adon li avi dza prou de vaurenisse!

— Li fasi rein bon allao à la Chietta à tsavau d'on mandzo de remasse, kemein Catillon dizâ de Velavôlaô, se on ne voleit pâo fithre chuplyaô, ruthi, braotaô chu on tsiron dès fagots.

Ah! roudzei les ratès! fazeit pâo meillâou allâo robâo 'na sêse ou bou, ou bein lyettaô ôtyè que n'aveit pâo su s'ein sauvaô: dis fayès, dou bou, dou fre et autres lègumes; pèce que se le gabelou lou posâovet dussu son grapin, irant adî prou sûre de faillei n'ein passâo ouna grise!

Ou dzoua d'ora la djustize et les leis sont kemeint dis teillès dèzoragnès: les pititès motsès sont pressès dou teimp que lès grossès paôssont à travè: lès gros laôvres fant tot parè.

Mao! credouble! n'îret pâo dainche que les affère allâovant dein le villo teimp.

Nouhès anhyans savant prou roungi les deits à hous que lès avant trud grands, et dis coups mè tyè lès deits... Li avi onco la tortura avui totès ses inveinhyons de bregandaôdzo: le croton, le fû, la rya, les peids, les botinès de fè, et bein dis autres dèmoris. Tot fret ein âtre po fère avouâo on pouro accusâo que n'îret pao zou lyettaô su le fait.

Ma le plie soveint le coupaôblio fret condanâo à fithre peindu court-et-net is fortsès. Portant, se ouna grahyâza le demandaôvet ein mariaôdzo, ou bein se oun aèmi voli allâo à sa pliaèshe (cein qu'îret prou râo, dza adonc), stice îret dèlevraô; cein que n'impatsivet pâo de veire kotyès yaôdzo on pouro peindu sè brinaô à l'ouvrâ ein atteindant que les corbès vinient le revouêdre.

A Furboua, les fortsès irant à Misèricòardès et dou teimps ein teimps on pouro maufftà qu'aveit fitchi mè tyè le naô dein les affères dis au-

clare qu'il est prisonnier, en lui demandant son épée.

« Ce n'est point ici le ravin de Cheires, dit alors Othon, en s'approchant la visière haute de son capif; c'est *au vû* et *au sù* de tout le monde, c'est de plein jour que Grandson, qui se venge en chevalier, va reprendre ce qu'on osa lui ravir ».

Et sans s'arrêter aux impuissantes fureurs de Gérard, il ordonne à Mielwil de le conduire sur l'heure à la tour d'Aubonne, en évitant toutefois Moudon.

A peine cet ordre est donné, qu'Othon s'éloigne avec la rapidité de l'éclair; il vole où la vengeance l'appelle.

On se figure le désespoir du sire d'Estavayer, contraint de céder à la force: il redouble, en voyant Grandson prêt à joindre Catherine, dont l'escorte fuyant en désordre, au seul nom du chevalier, jette *fleurs et rubans de nocés* pour se réfugier parmi des groupes de fâneurs, occupés à faire les foins dans la plaine.

La dame d'Estavayer venoit de mettre pied-à-terre, à l'ombre de quelques arbres, sous lesquels elle attendoit le retour de son époux, lorsqu'un cri de terreur qui fait retentir autour d'elle le nom de Grandson, cause la déroute de son escorte: elle demeure bientôt seule avec son père, ses femmes, et le peu de serviteurs que le Baron amène de Belp.

A la vue d'Othon, l'effroi, la douleur et l'indignation agitent Catherine au point qu'elle est prête à

très dzeins, fret forhyi d'allao bailli à goutaô is corbès...

On yaôdzo on certain drôlo, à nom Gaôla-bon-teimps, que liaveit robaô on tro de lein (ma fant tot dre: avui onna vatsè ou bet) l'est zou condanâo à la potence de Misèricòardès. Allâovet tot djusto à la danthe de la coârda ein compaigne dou borriau et dis dzudzo quand reincontret son aèmi Taôdied de paè Bifod que li dit:

— Yô vaô-tho avui hou moncheus ?

— M'ein vé tantyè à Misèricòardès mohraô les fortsès à stous curiâs; li oudrè-tho por mè tète ? car su tant malameint pressâo de travau; tète paoyèri bein.

— Oh tyè ouï, portiet pâo, gaillaô bein, que repond Taôdied cein sè dotaô de rein.

— Stice vout allâo por mè avui vo: voli-vo conseinti, moncheu le dzudzo ?

— Eh! bein *amen*, que rèpond le dzudzo, qu'aveit étudaèyî le latin.

Et Gaôla-bon teimps s'ein retoarnet à l'othau ein rizeint tandi que Taôdyet montaôvet le seindèi de Misèricòardès. Arrouvaô lé, li fant à montaô l'êchila, li paôssont 'na coarda ou cou et zoup... avaut!... Ma... crac... le lein trosset et nouhron pouro lulu tchi baô paf! et frèzet les boûs de ses schôrkès. Dè colère, se virat contre lès dzudzo et lou dit d'on ton de rèproudzo:

— Ora! vuityidès avui vouhès manèirès de fous et vouhès bâgra de lein puri, mes galochès sont frèzaôyès!...
P. BOVER.

Légitime curiosité. — En tribunal on annonce la cause d'un inculpé qui a déjà subi cinq ou six condamnations.

— Monsieur le président, fait-il, je demande le renvoi à huitaine; mon avocat est malade.

— Mais vous avez été pris en flagrant délit, les mains dans le gousset du plaignant. Que pourrait donc votre avocat pour votre défense ?

— Justement, monsieur le président, je serais curieux de l'entendre.

Les noirs et la petite vérole. — Comme mesures contre la propagation de la petite vérole — on en a fait tout récemment l'expérience dans le canton de Soleure — nous ne connaissons guère que la vaccination des bien-portants, l'isolement immédiat des malades et la désinfection des lieux et vêtements.

Certaines peuplades de l'Afrique ont un autre moyen. Quand un homme est atteint de la petite vérole, ils l'enferment dans sa cabane et mettent le feu à celle-ci.

s'évanouir entre les bras de son père. Ce spectacle étoit fait pour désarmer l'amant le plus irrité. Grandson s'arrête; il contemple pendant quelques instans cette beauté qui lui fût si chère: à mesure que les roses s'effacent sur ces joues charmantes, le ressentiment s'éteint dans son cœur, le reproche expire sur ces lèvres; et sa jalousie prend un caractère plus tendre. C'est avec une émotion que trahit le son de sa voix; c'est en s'efforçant de dérober à l'épouse de Gérard quelques larmes, que, l'abordant d'un air soumis et respectueux, Othon prononce ce peu de mots:

« Ne craignez rien, Madame... telle que puisse être l'injure dont le cœur de Grandson a été navré, il n'oubliera jamais ce qu'un chevalier doit à votre sexe... et jamais un vieillard n'aura à se plaindre qu'il ait abusé de sa faiblesse pour l'insulter. Mais... l'épouse de Gérard n'a plus de loix à me prescrire. Je vais conduire en lieu sûr des prisonniers que je dois au sort des armes; et Monsieur votre père aura le loisir de m'expliquer à Echallens, les raisons qu'il a pu avoir pour disposer en faveur d'un autre, de ce qu'il m'avoit promis de plein gré ».

Après ce discours, Othon aide sa captive à remonter à cheval; et le baron se contente de lui répondre que, pour lui rendre la liberté de disposer de sa fille, il n'a pas voulu le laisser manquer de motifs. Ensuite de ce peu de mots, de part et d'autre, on prend en silence la route de Payerne à Echallens.